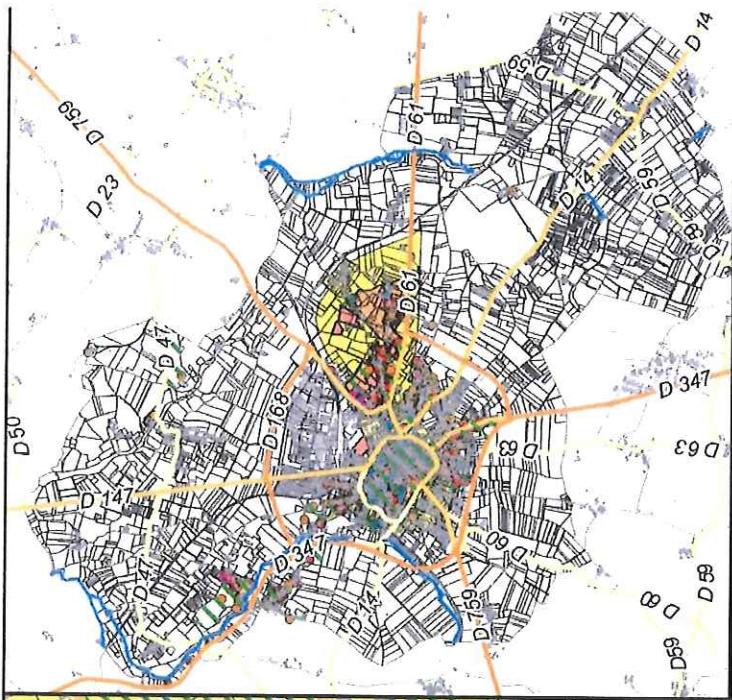
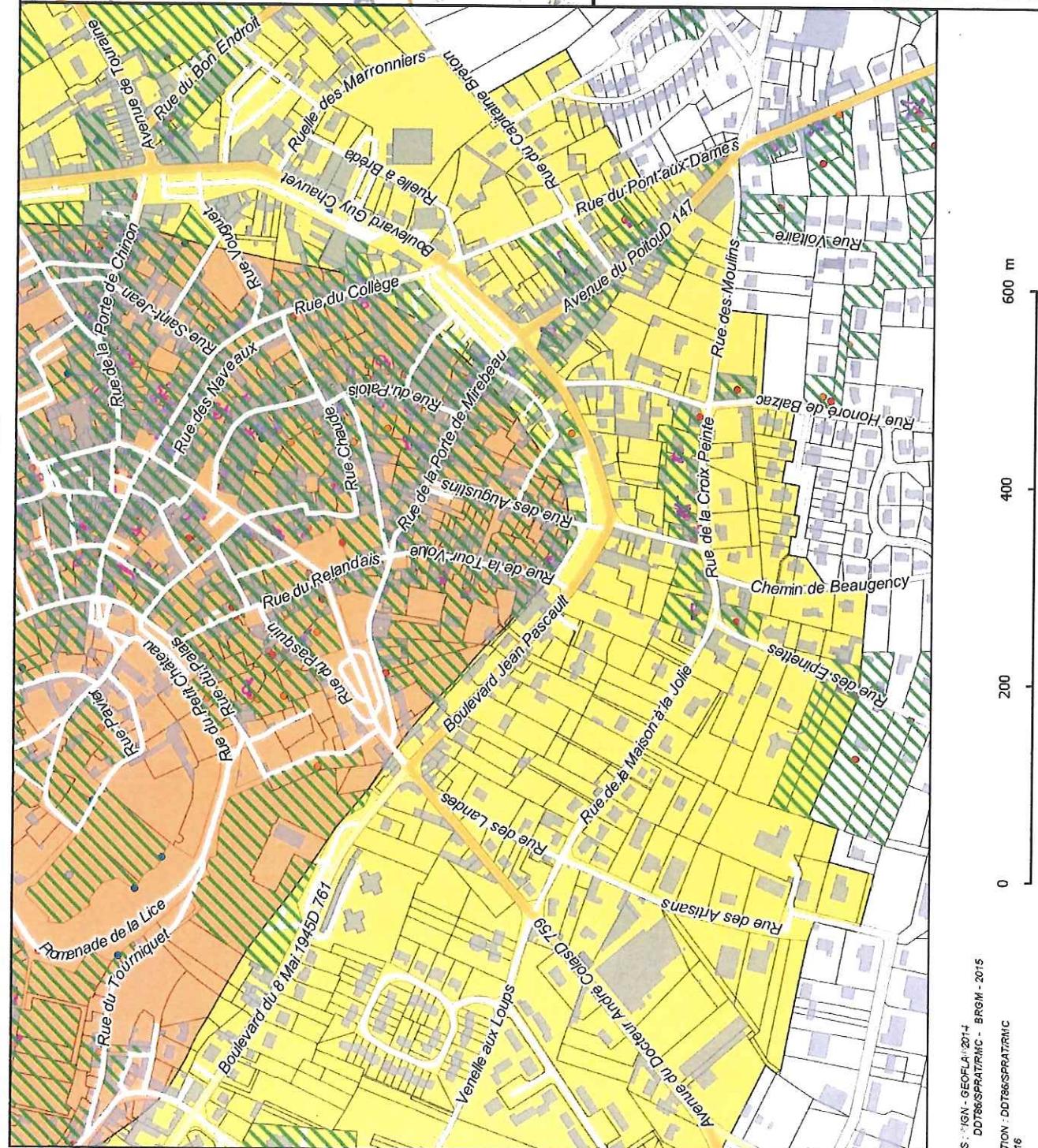


Zone(s) impactées par le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre E2



Parcelles impactées par le risque cavités (inventaire 2015)

**Parcelles Impactées (cavité présente)
CAVITES- Entrées (2015)**

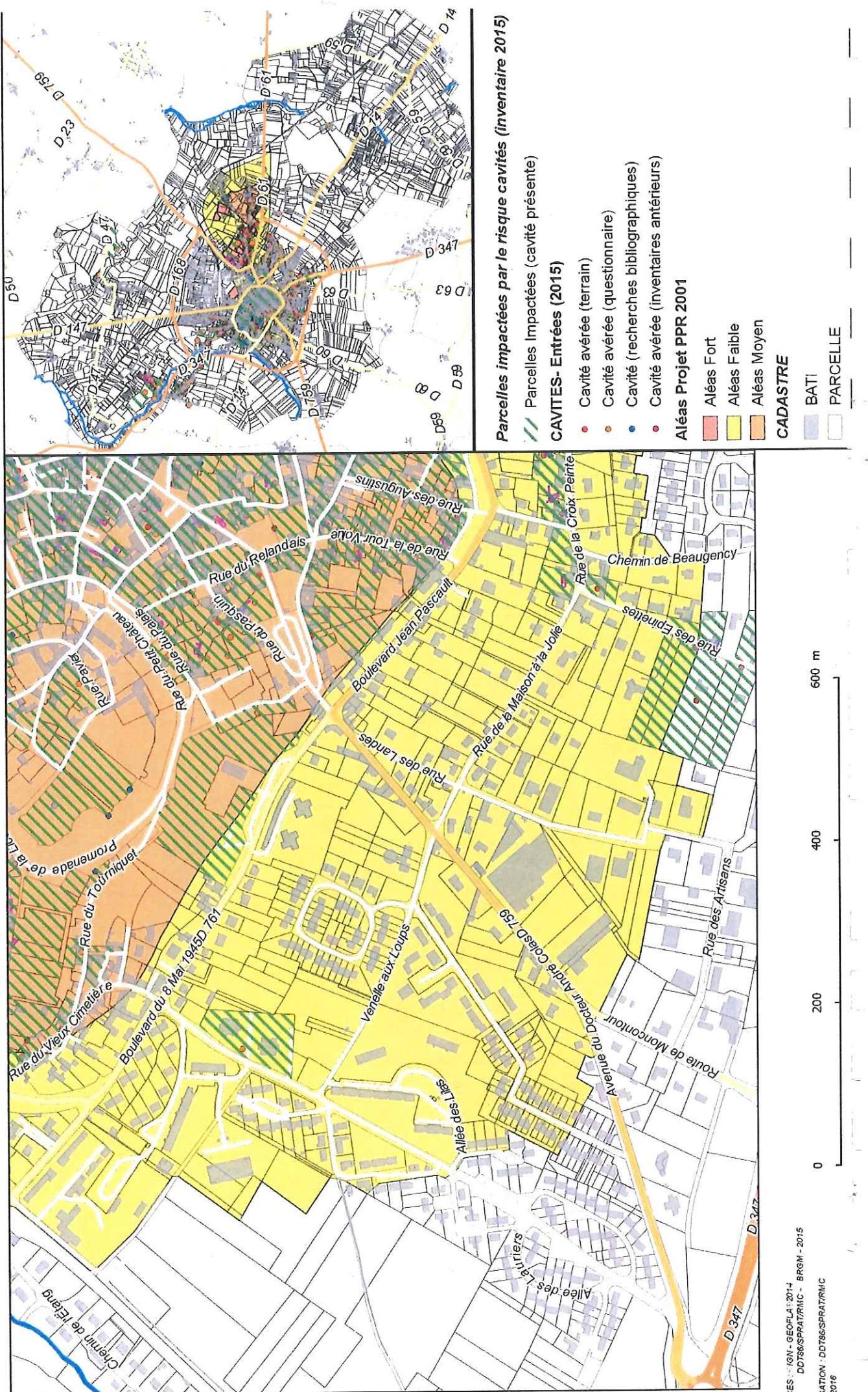
- Cavité avérée (train)
- Cavité avérée (questionnaire)
- Cavité (recherches bibliographiques)
- Cavité avérée (inventaires antérieurs)

Aléas Projet PPR 2001

- Aléas Fort
- Aléas Faible
- Aléas Moyen
- CADASTRE
- BATI
- PARCELLE

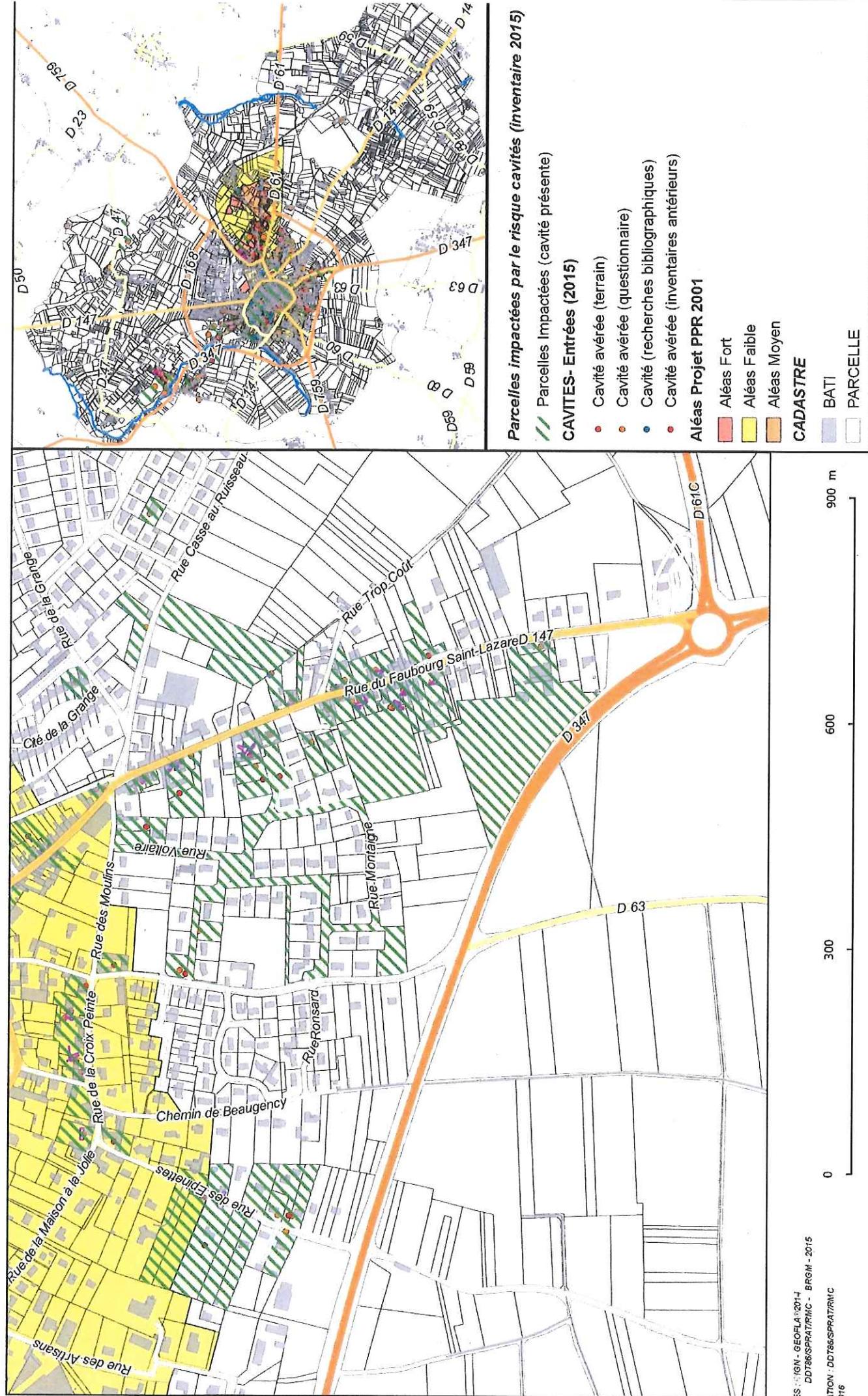
Zones impactées par le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre E1



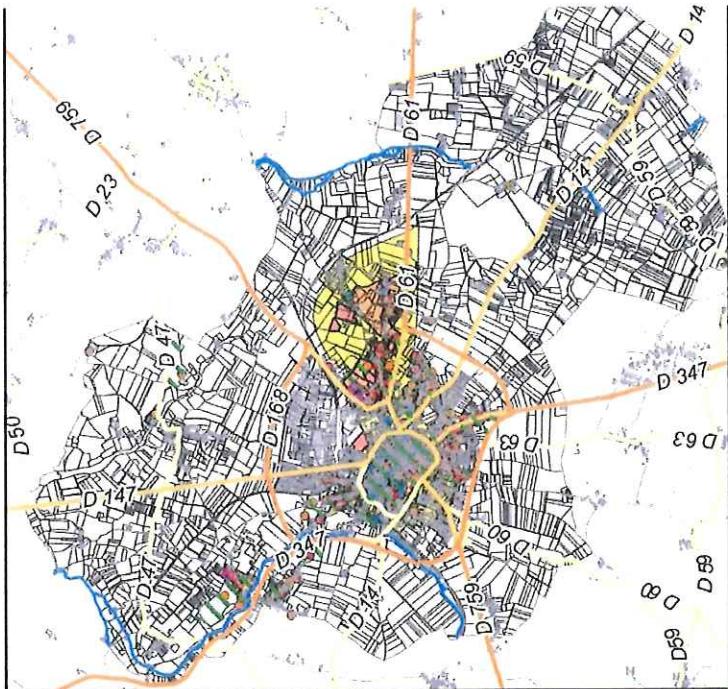
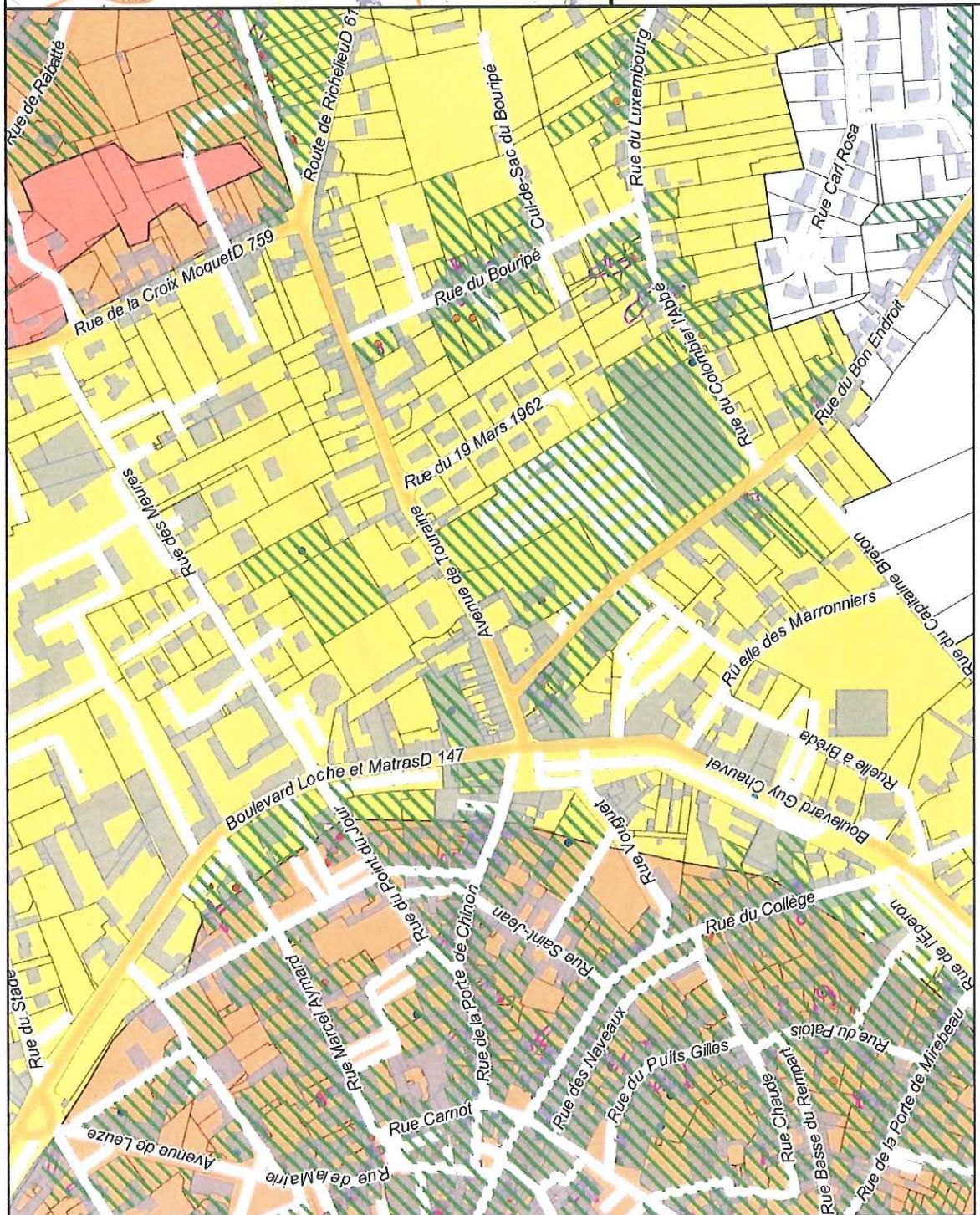
Zones impactées par le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre F



Zones impactées par le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre G1



Parcelles impactées par le risque cavités (inventaire 2015)

CAVITES- Entrées (2015)

- Parcels Impactées (cavité présente)
- Cavité avérée (terrain)
- Cavité avérée (questionnaire)
- Cavité (recherches bibliographiques)
- Cavité avérée (inventaires antérieurs)

Aléas Projet PPR 2001

- Aléas Fort
- Aléas Faible
- Aléas Moyen

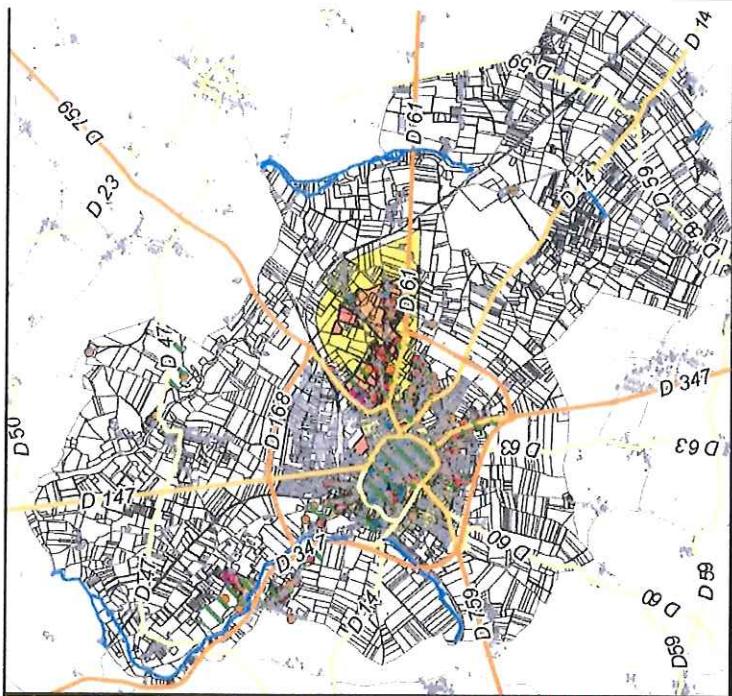
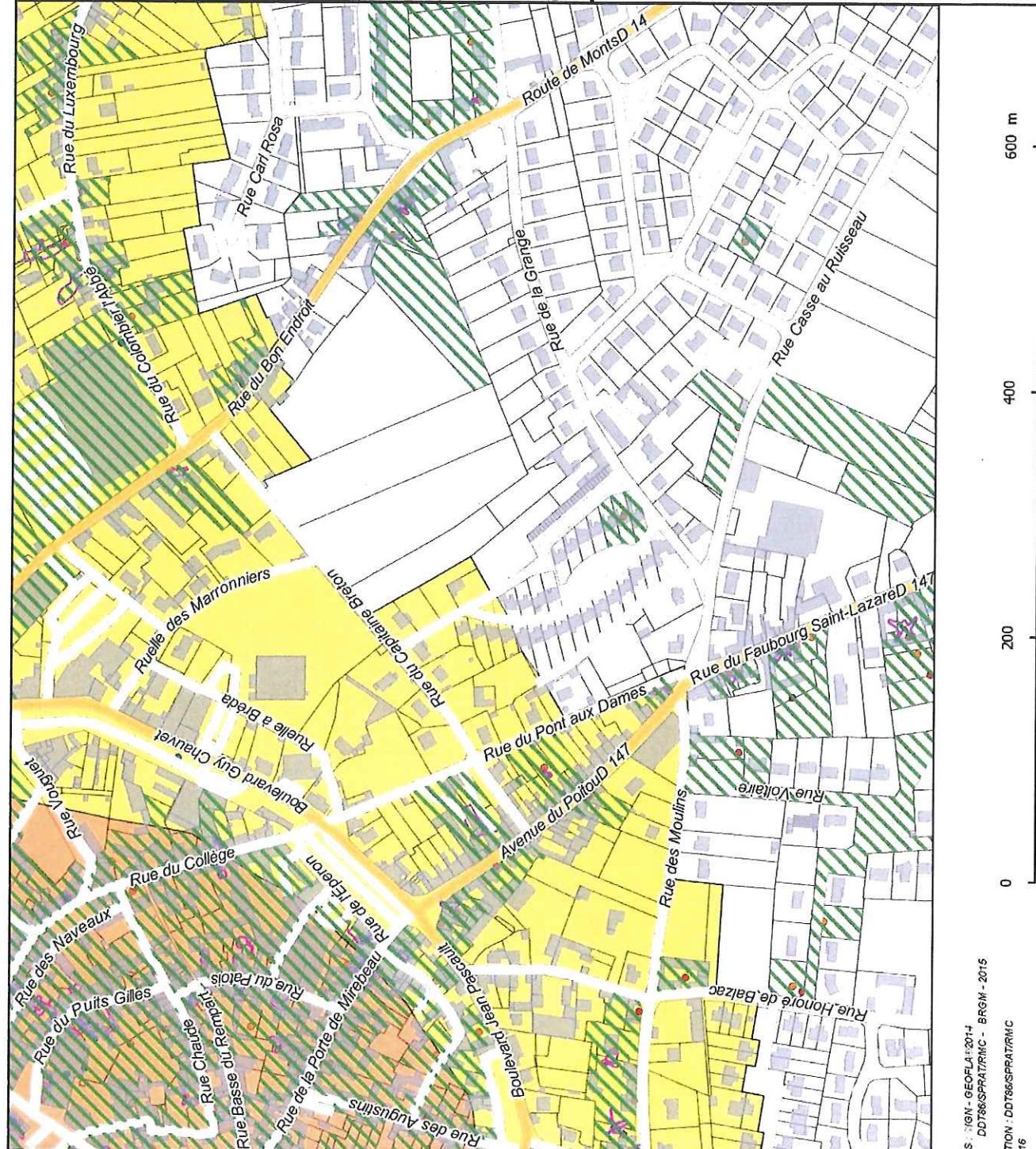
CADASTRE

BATI

PARCELLE

Zone(s) impactées par le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre G2



Parcelles impactées par le risque cavités (inventaire 2015)

CAVITES-ENTRÉES (2015)

- Parcels impacted by cavities (cavité présente)
- Avérée terrain (pink dot)
- Avérée questionnaire (orange dot)
- Recherches bibliographiques (blue dot)
- Avérée inventaires antérieurs (red dot)

Aléas Projet PPR 2001

- Aléas Fort (red)
- Aléas Faible (yellow)
- Aléas Moyen (orange)

CADASTRE

600 m

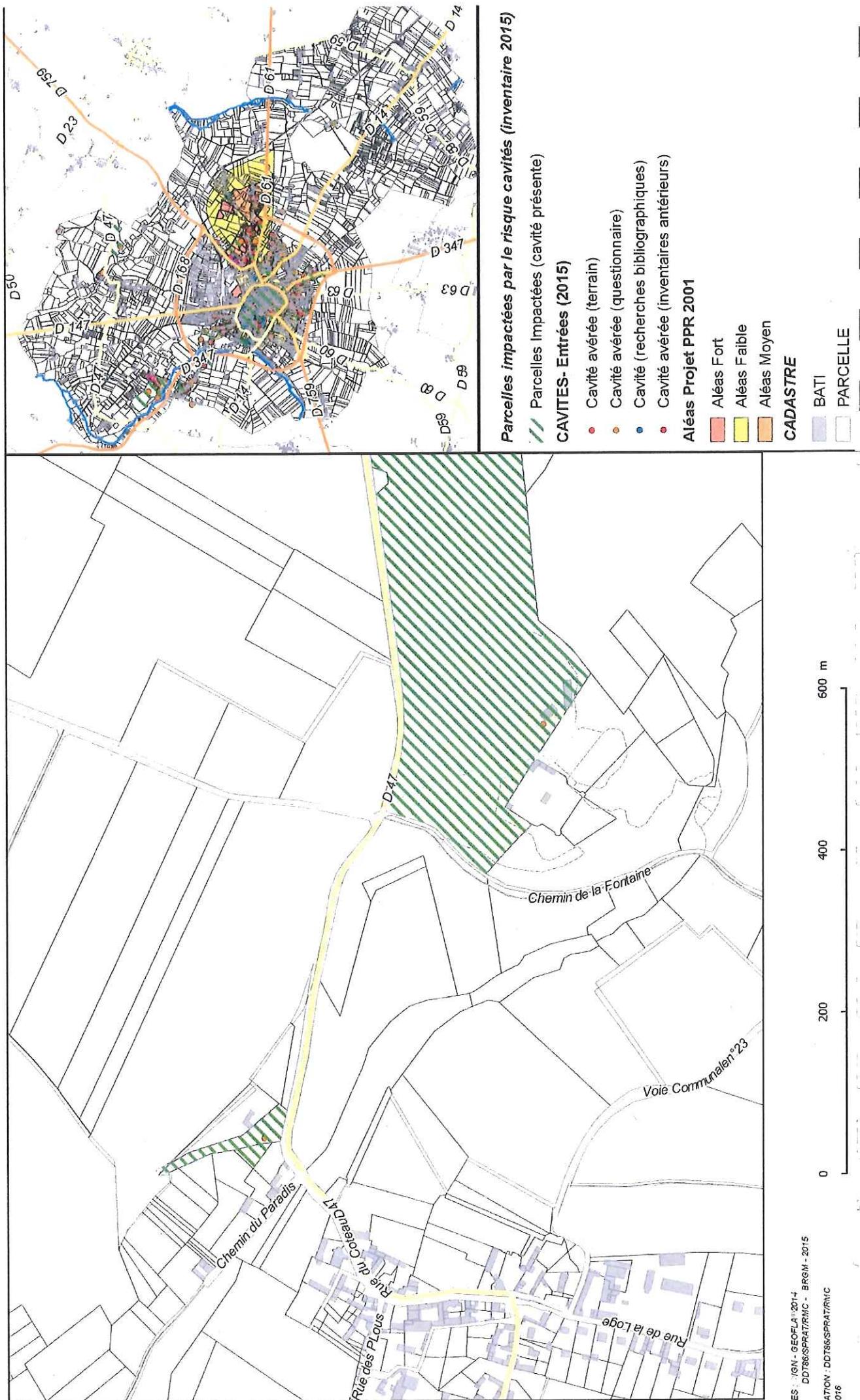
400

200

0

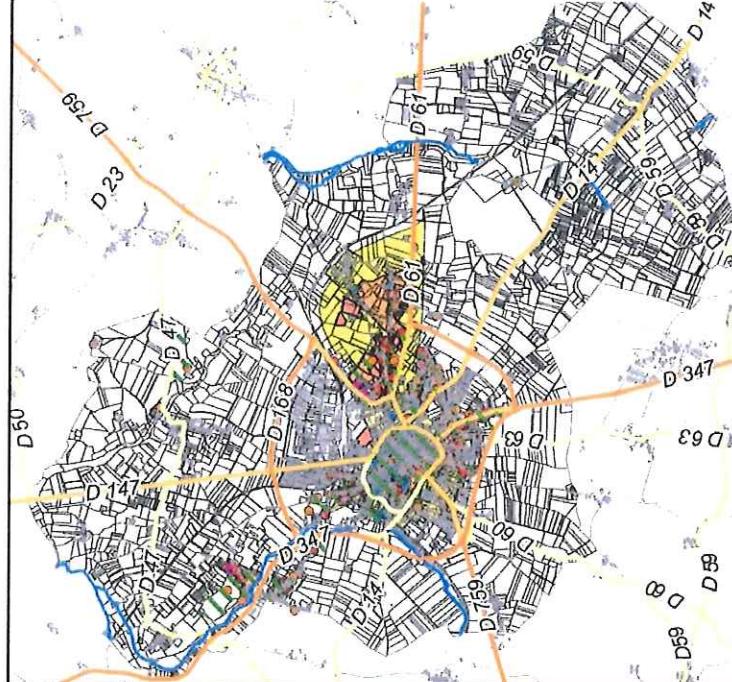
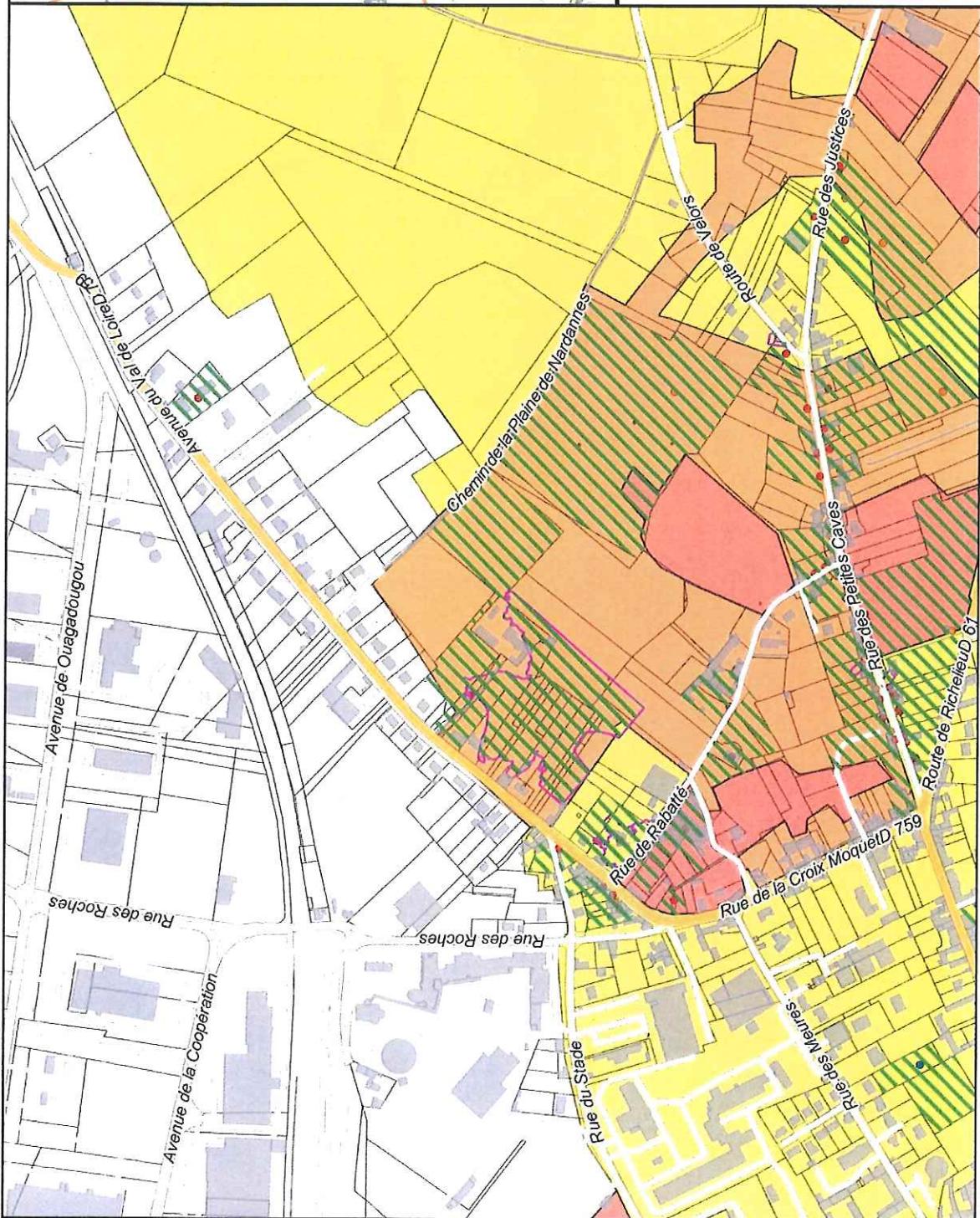
Zones impactées par le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre H



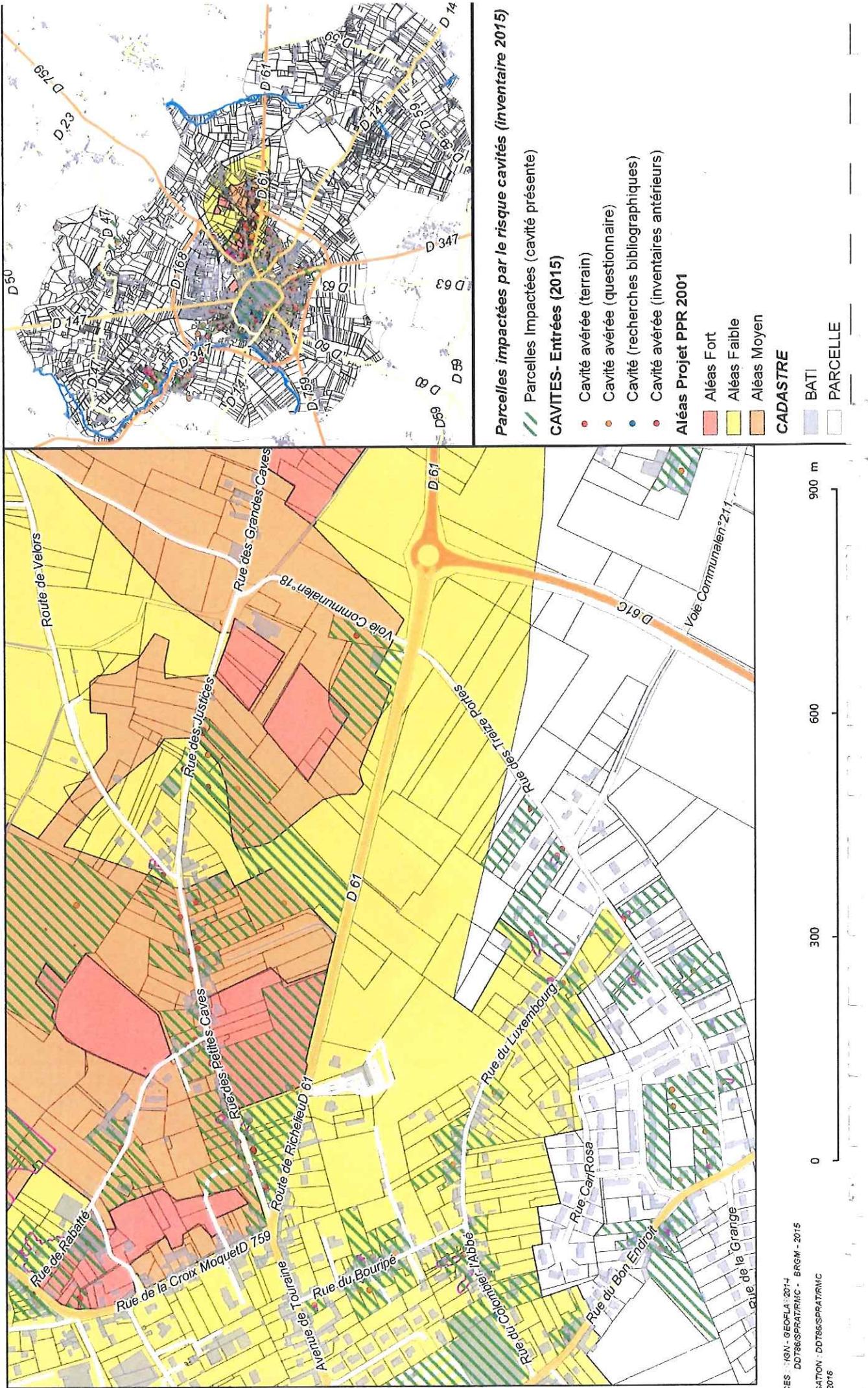
Zones impactées par le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre I



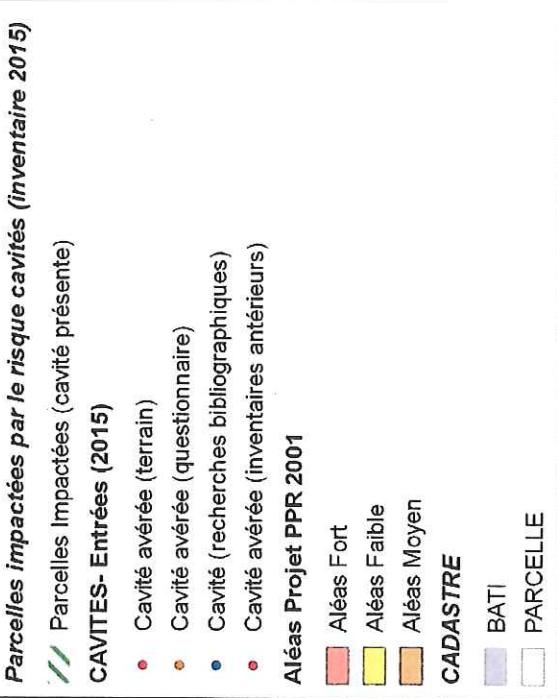
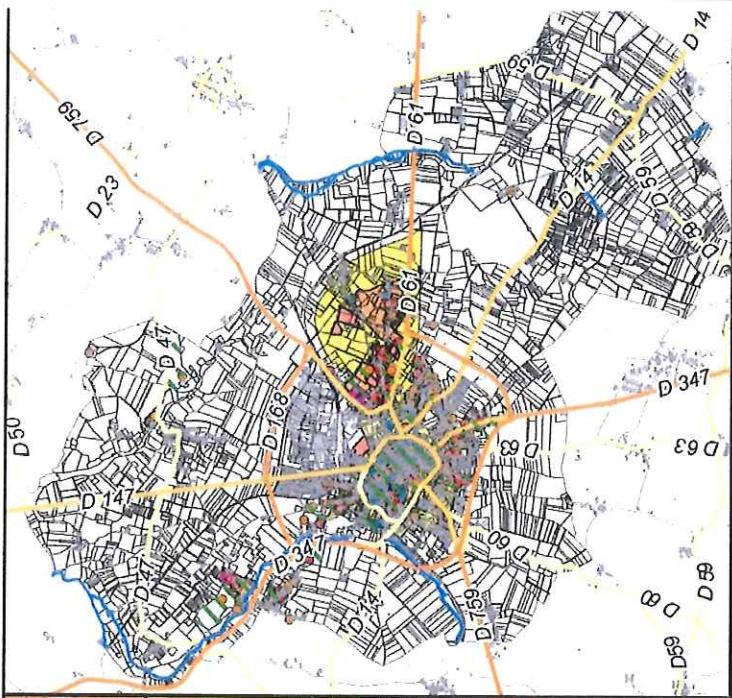
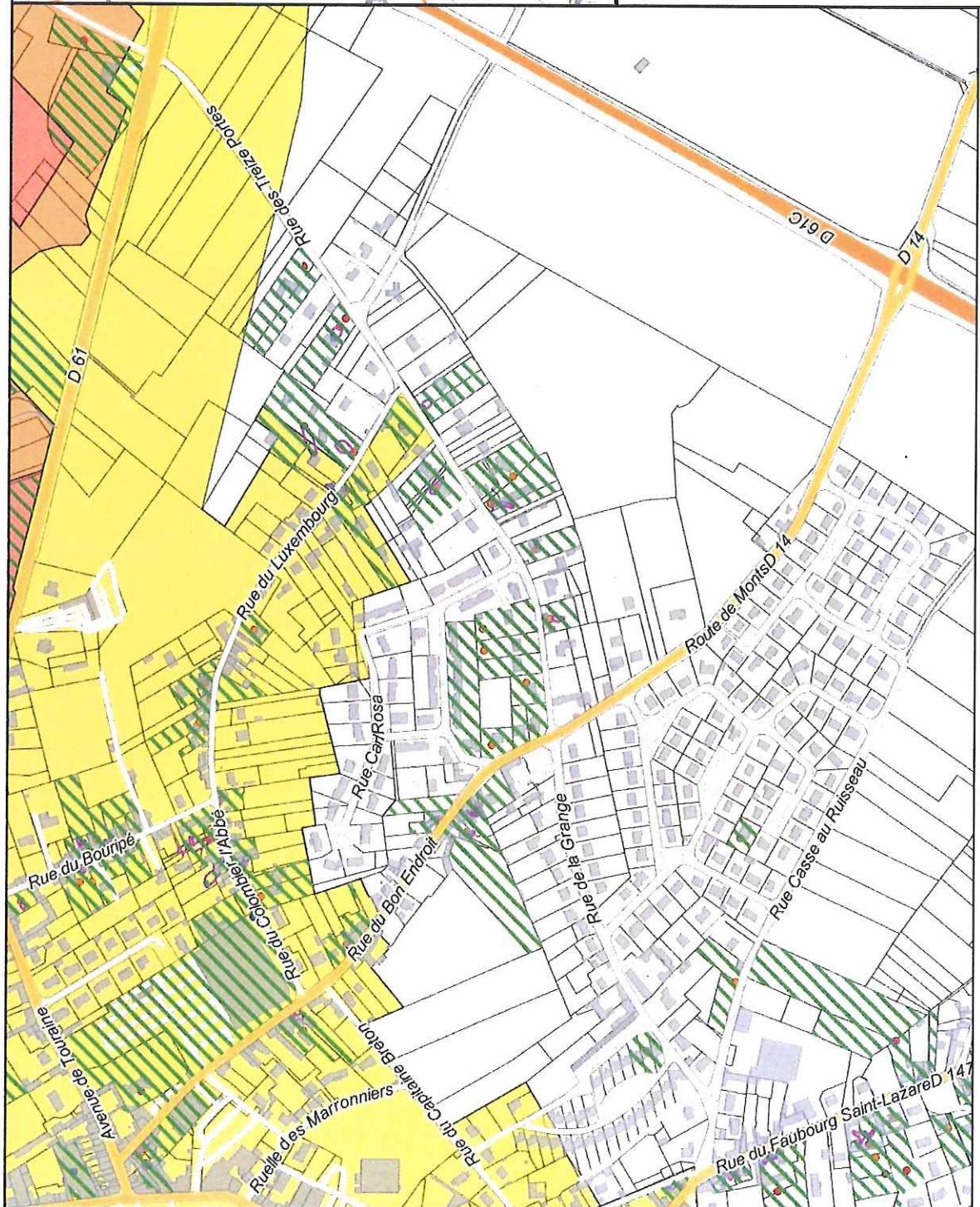
Zones impactées par le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre J



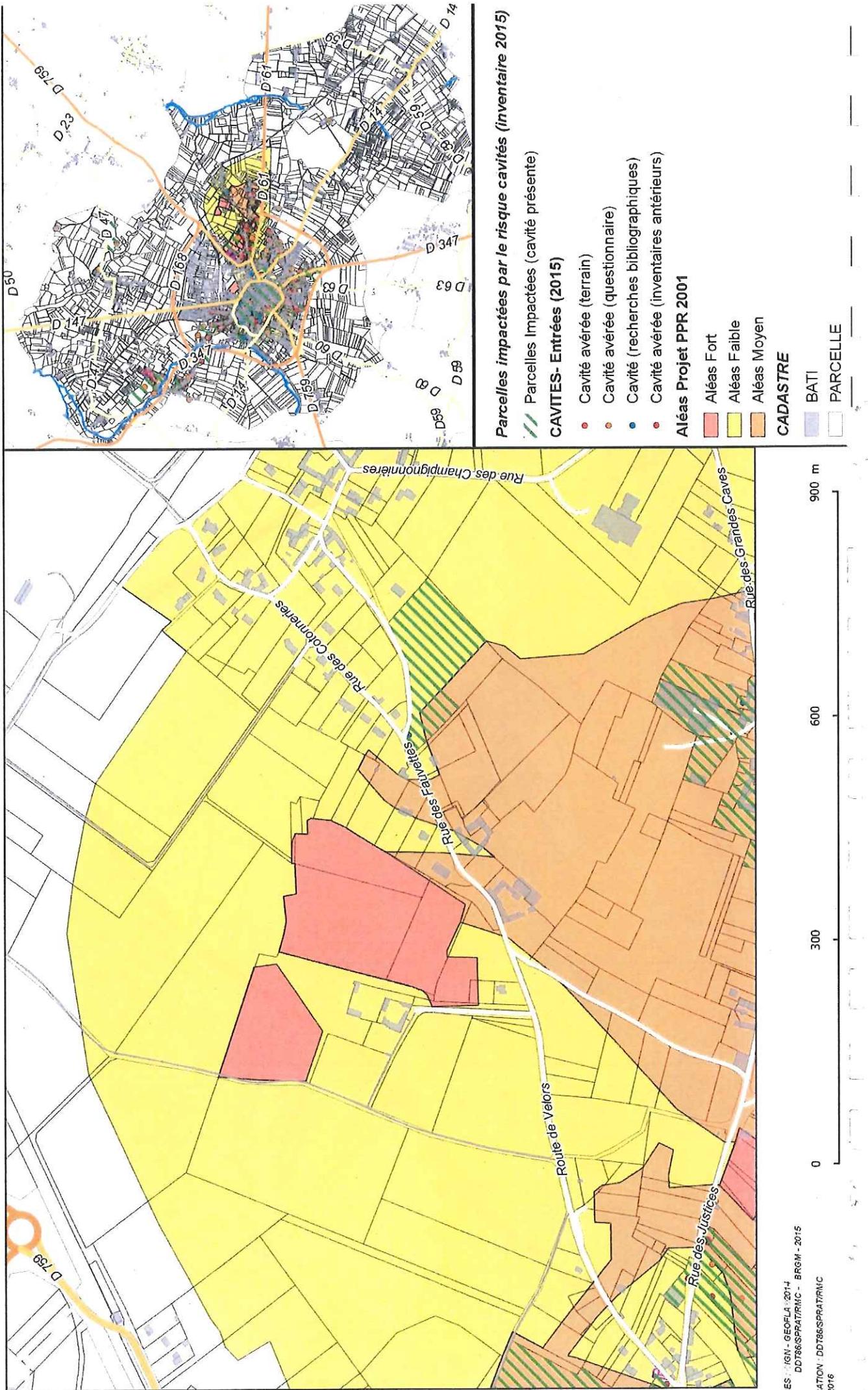
Zone(s) impactées par le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre K



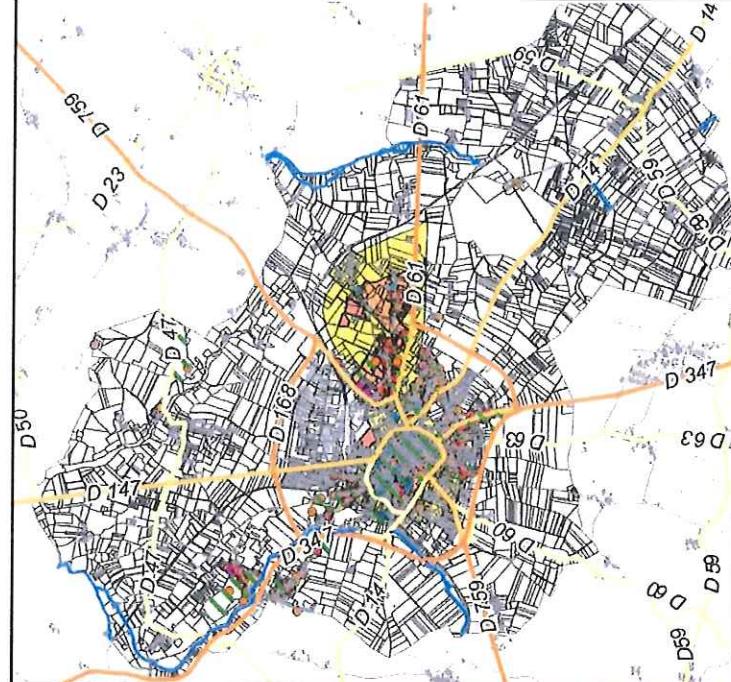
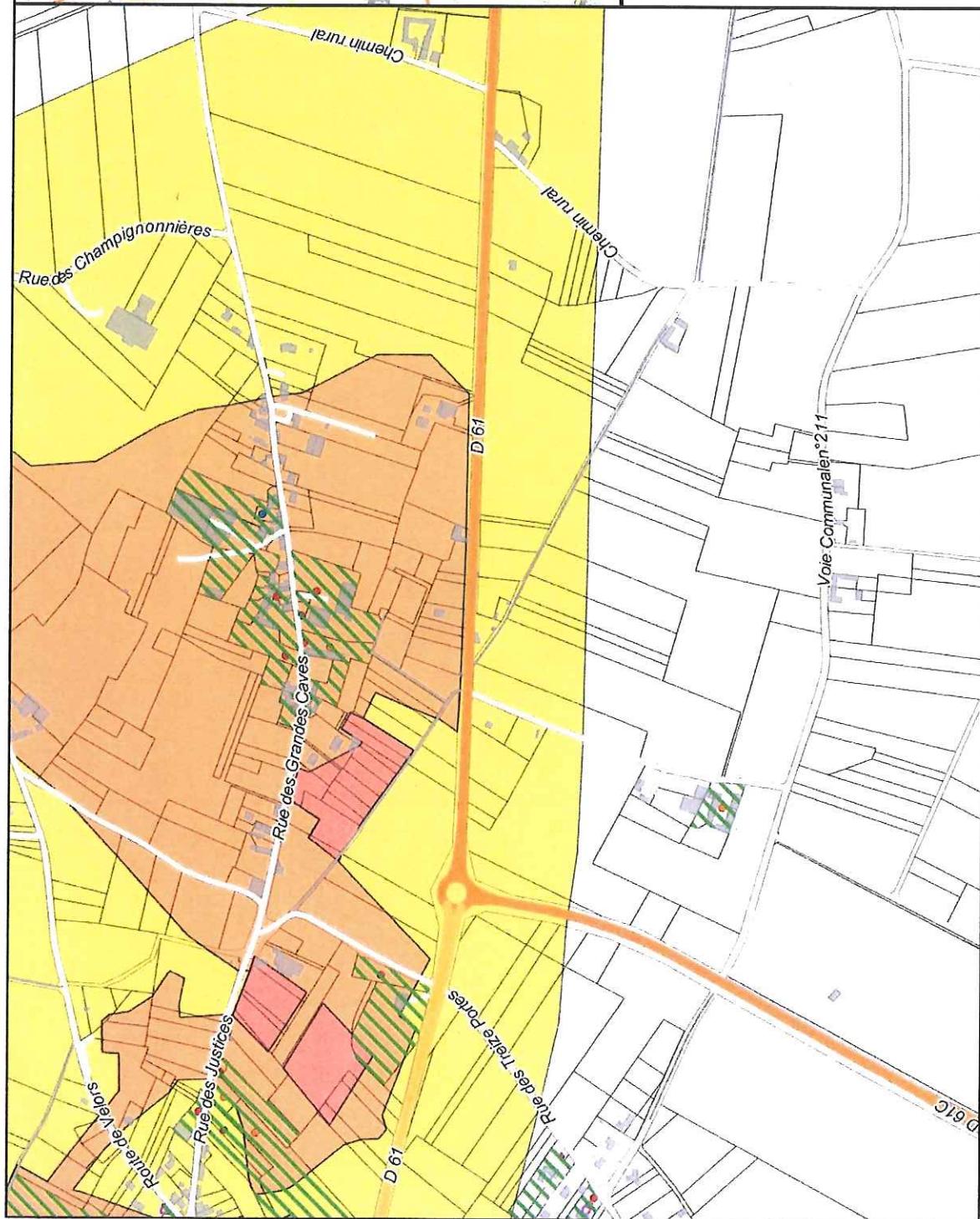
Zones impactées par le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre L



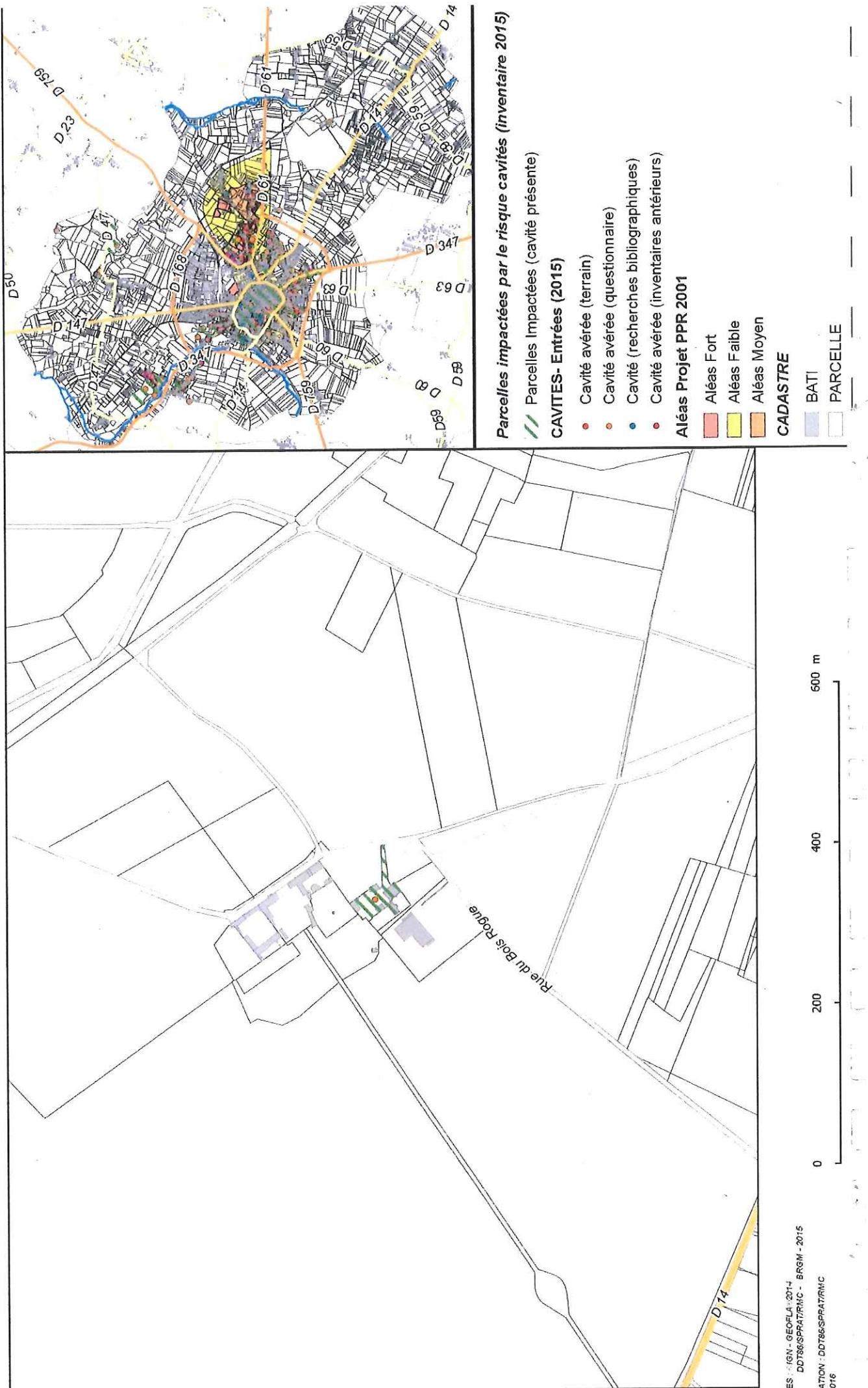
Zone d'impacts pour le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre M



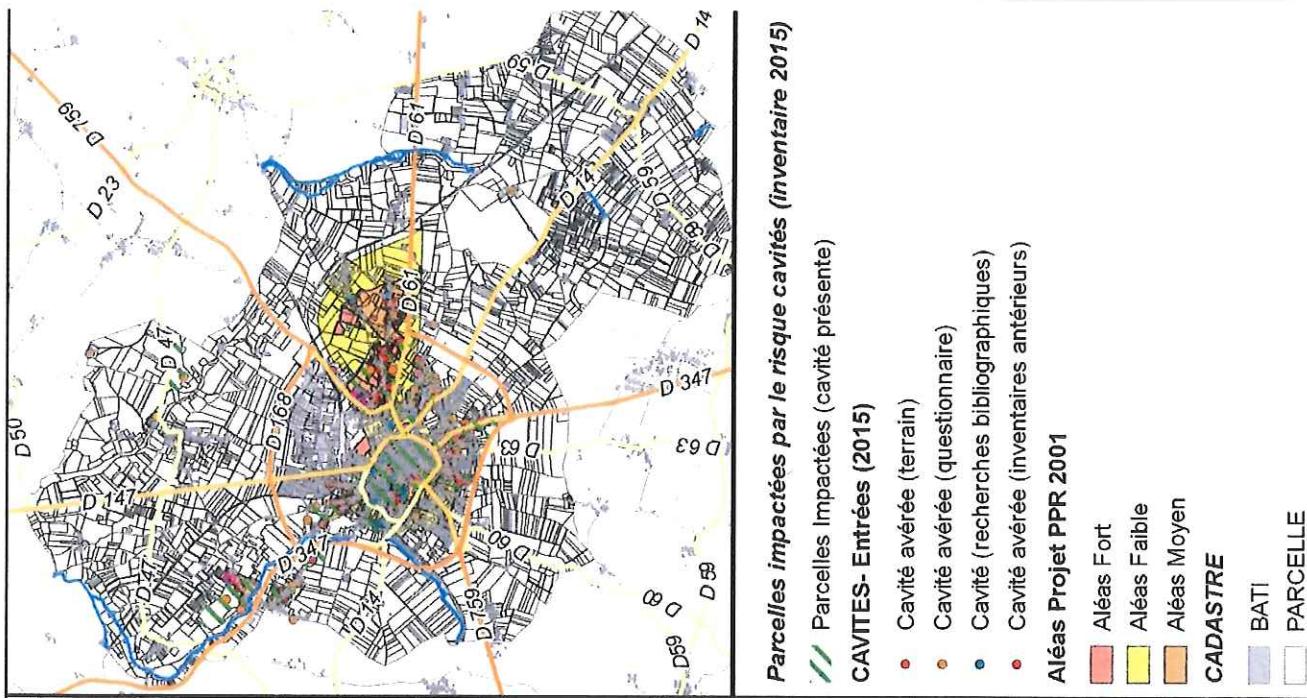
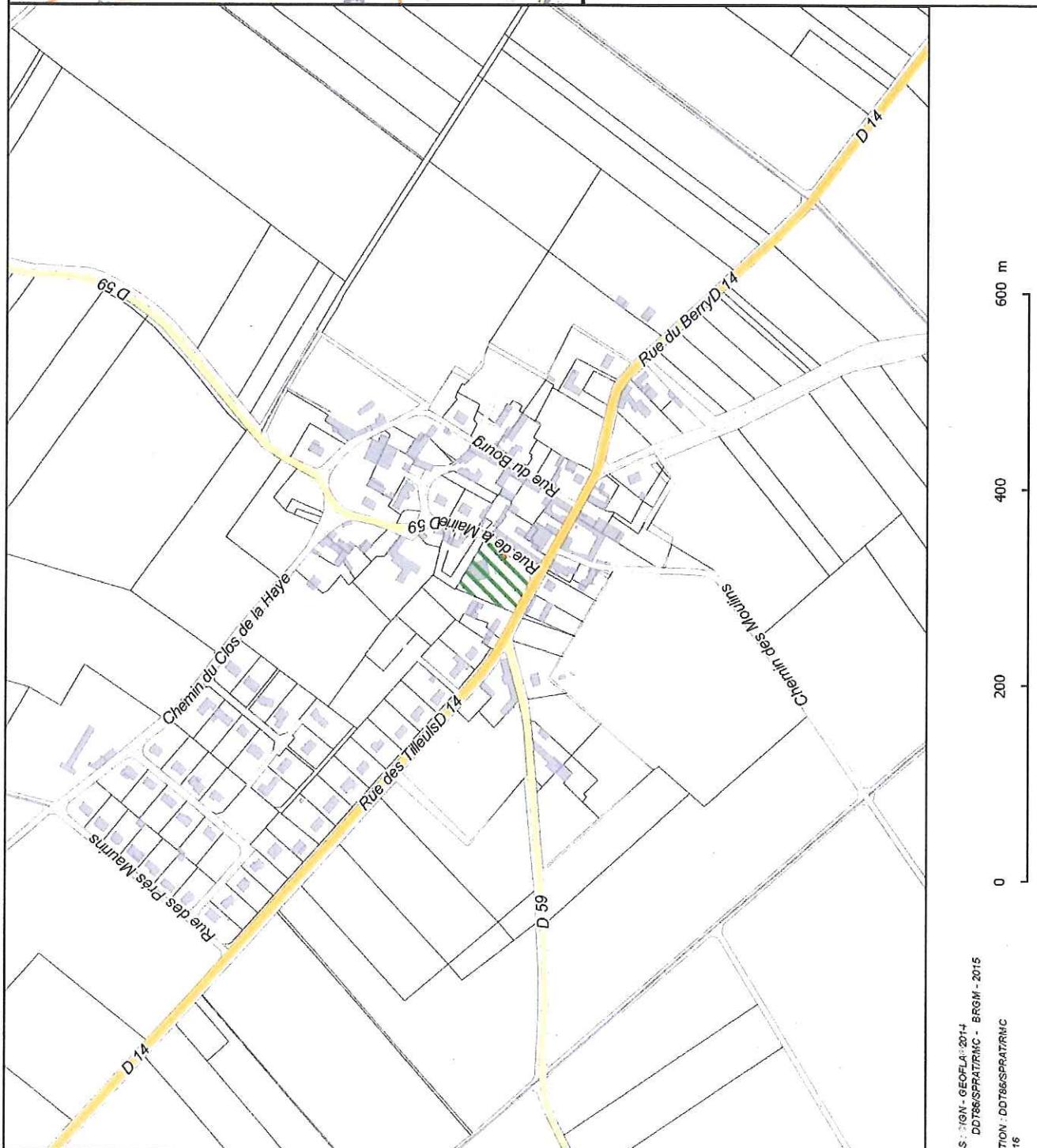
Zones impactées par le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre N



Zones impactées par le risque cavités (inventaire 2015 & aléas PPR 2001)

Cadre O



Parcelles impactées par le risque cavités (inventaire 2015)

Parcelles Impactées (cavité présente)

CAVITES- Entrées (2015)

- Cavité avérée (terrain)
- Cavité avérée (questionnaire)
- Cavité (recherches bibliographiques)
- Cavité avérée (inventaires antérieurs)

Aléas Projet PPR 2001

Aléas Fort

Aléas Faible

Aléas Moyen

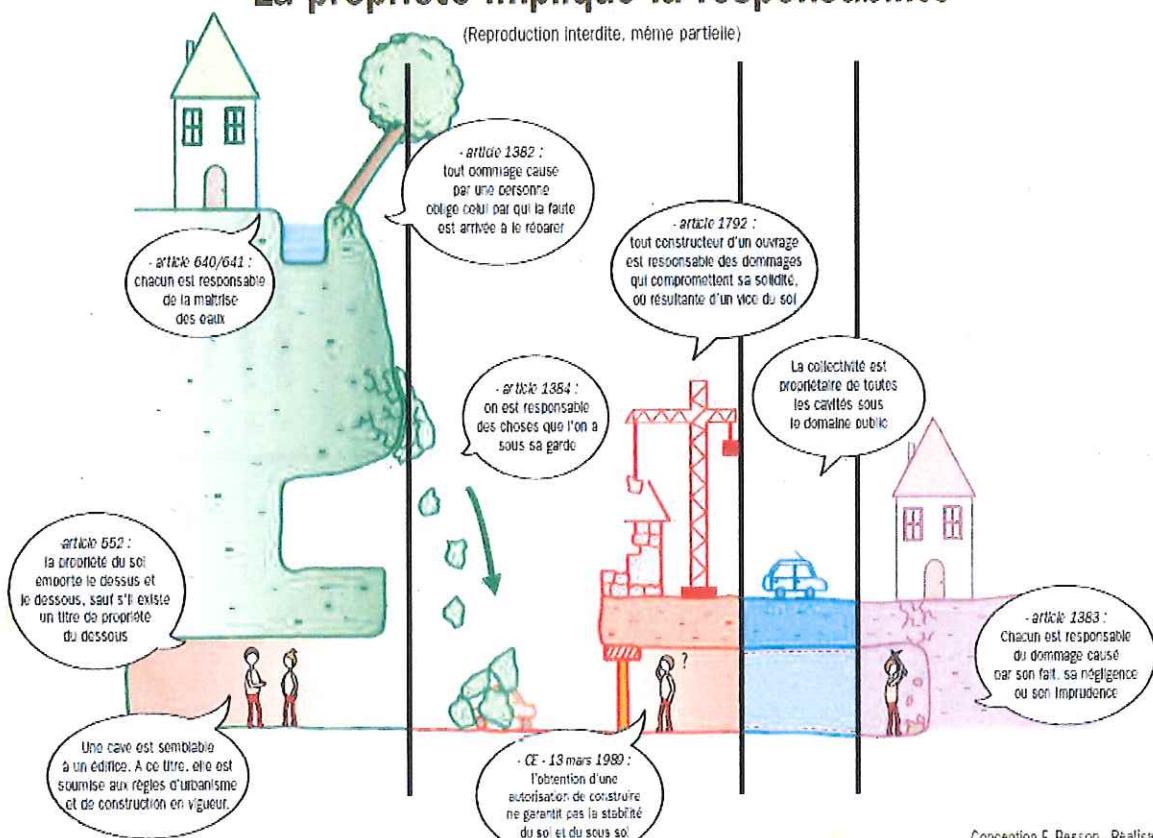
CADASTRE

BATI

PARCELLE

Annexe 3 : Droits et devoirs des propriétaires selon le Code Civil

La propriété implique la responsabilité



Conception F. Besson - Réalisation A-C. Saïly

Annexe 4 : Analyse comparative des méthodes de traitement établie par domaines d'utilisation

Méthodes de traitement - Critères	Inspection visuelle	Surveillance instrumentée	Consolidation des cavités	Remblayage direct par le fond	Remblayage partiel	Remblayage hydraulique	Injection de mortiers ou coulis	Terrassement comblement	Foudroyage par le fond	Pilonnage intensif
Exigence de conservation des cavités	Oui									
Aucune	Oui									
Accessibilité	Non									
Superficie de la zone à traiter	<3 ha									
	>3 ha									
Volume ou dimensions des cavités	Faible									
	Importante									
Profondeur	<15m									
	15-40m									
	40-80									
	>80m									
Type de site et environnement	Urbain									
	Naturel									
Adaptation au niveau de prévention exigé pour des sites donnés	Naturel									
	Urbanisé									
	Urbanisation									
Hygiène et sécurité du personnel										
Nuisances sur l'environnement										
	10-20									
	20-40									
Coûts indicatifs en € par m ³	40-75									
	75-150									
	150-300									

Bonne adaptation de la méthode au domaine
 Adaptation avec précautions ou travaux complémentaires
 Inadaptation de la méthode au critère

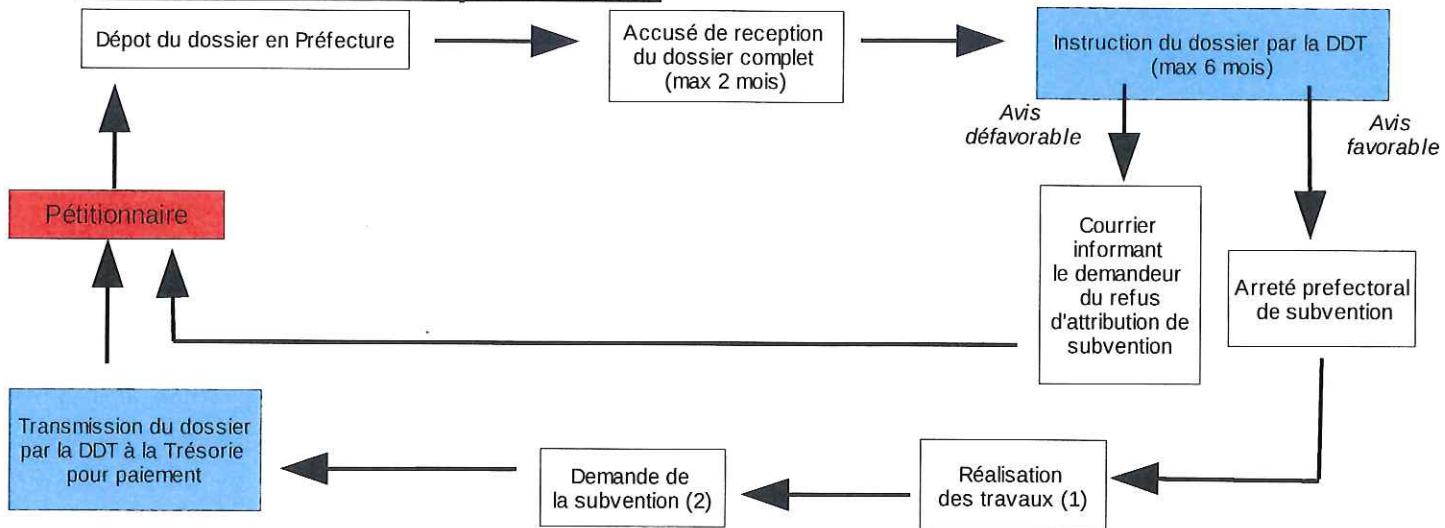
Annexe 5 : Choix des solutions minimales de traitement en fonction de la destination des sites
(Classification purement indicative, chaque cas devra faire l'objet d'une étude spécifique)

Destinat	Critères de site	Zones naturelles		Zones Urbanisées		Projet d'urbanisation	
		Espaces verts	Voies publiques, routes et réseaux divers	Bâti existant	Constructions nouvelles	Constructions nouvelles importantes	
Carrières accessibles par le fond	Hauteur <35m	Inspection/ surveillance et/ou consolidation ou remblayage et adaptation éventuelle des réseaux	Inspection/ surveillance et/ou consolidation ou remblayage et éventuel clavage	Consolidation ou remblayage ou clavage et/ou renforcement structures	Consolidation ou remblayage ou clavage et/ou renforcement structures	Consolidation ou remblayage ou clavage et/ou renforcement structures	
Carrières inaccessibles	Hauteur >35m	Déversement gravitaire voie sèche ou humide ou Remblayage hydraulique	Déversement gravitaire par voie humide ou remblayage hydraulique avec clavage et éventuel clavage	Déversement gravitaire par voie humide ou remblayage hydraulique avec clavage et/ou renforcement structures ou fondations adaptées	Déversement gravitaire avec clavage et/ou renforcement structures ou fondations adaptées	Déversement gravitaire avec clavage et/ou renforcement structures ou injection de coulis et fondations adaptées ou fondations profondes et remplissage des vides	Déversement gravitaire avec clavage et/ou renforcement structures ou injection de coulis et fondations adaptées ou fondations profondes et remplissage des vides
Cavités naturellement effondrées ou effondrées par affaissement dirigé	Avec zones effondrées ou terrains décomprimés (fontis)	Remblayage hydraulique ou déversement gravitaire voie humide et adaptation éventuelle des réseaux	Remblayage hydraulique et éventuel clavage	Remblayage hydraulique (avec clavage) ou injection de coulis	Remblayage hydraulique avec clavage et/ou renforcement structures ou injection de coulis et de consolidation (renforcement éventuel de structure)	Remblayage hydraulique avec clavage et/ou renforcement structures ou injection de coulis et de consolidation (fondations adaptées) ou fondations profondes et remplissage des vides	Remblayage hydraulique avec clavage et/ou renforcement structures ou injection de coulis et de consolidation (fondations adaptées) ou fondations profondes et remplissage des vides
		Étude de sol et reconnaissance de vides résiduels potentiels	Étude de sol et Adaptation des réseaux	Étude de sol et Injection de coulis de consolidation (travaux éventuels de reprise en sous œuvre) ou fondations profondes	Étude de sol et Injection de coulis de consolidation (renforcement éventuel de structure) ou fondations profondes et remplissage des vides	Étude de sol et Injection de coulis de consolidation (renforcement éventuel de structure) ou fondations profondes et remplissage des vides	Étude de sol et Injexion de coulis de consolidation (renforcement éventuel de structure) ou fondations profondes et remplissage des vides

Annexe 6 : Les subventions du Fonds de Prévention des risques Naturels Majeurs (FPRNM) dites « Fonds Barnier »

Mesures financiables	Bénéficiaires	Conditions	Taux de subvention
Les opérations de reconnaissance	personnes physiques ou morales propriétaires	Danger avéré par les constructions et les personnes	30 %
Les travaux de sécurisation des cavités souterraines	-personnes physiques ou morales propriétaires -collectivités hors PPR	Menaces graves pour la vie des personnes et les travaux justifiés économiquement	30 %
Les études et travaux des collectivités territoriales	communes couvertes par un PPR approuvé	-Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes -S'inscrire prioritairement dans une démarche globale de prévention des risques	50 % pour les études et pour les travaux de prévention 40 % pour les travaux de protection
	communes couvertes par un PPR prescrit	-Réduire la vulnérabilité des biens et des personnes -S'inscrire prioritairement dans une démarche globale de prévention des risques	50 % pour les études 40 % pour les travaux de prévention 25 % pour les travaux de protection

Le déroulement de la procédure :



Les pièces à fournir lors du dépôt du dossier :

- La demande datée et signée
- Le plan de localisation
- L'attestation de contrat d'assurance dommages
- En cas de sinistre déjà intervenu, l'attestation indiquant le montant des indemnités versées et la nature des travaux de remise en état correspondant avec copie des factures
- Un rapport d'expertise (3)
- Les devis des travaux de prévention et de protection

(1) - Les travaux ne doivent en aucun cas être commencés avant d'avoir reçu l'accusé de réception du dossier complet

(2) - La demande de subvention devra être accompagnée des factures acquittées, d'une attestation de parfait achèvement établie par une personne qualifiée et d'un RIB

(3) - Le dossier de demande devra comprendre une analyse des risques permettant d'apprécier l'importance et la gravité de la menace pour les constructions et les vies humaines

Annexe 7 : Liens utiles

- Le site des services de l'État dans la Vienne : www.vienne.gouv.fr
- Le portail national de la prévention des risques majeurs : www.prim.net
- Le site du BRGM sur les cavités souterraines : <http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/cavites-souterraines/#/>
- Le rapport BRGM : **Dugrillon D.** (2015) avec la collaboration de L. de la Goublaye de Nantois, C. Mathon et P. Subra – Inventaire des cavités souterraines dans la commune de Loudun (86). Rapport final. BRGM/RP-64832-FR, 82 p., 16 ill., 4 ann., 2 ann. hors texte.
- Le site des risques majeurs : www.risques.gouv.fr
- Le site internet de la DREAL Poitou-Charentes : www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr
- Le site de l'INERIS : Guide technique pour la mise en sécurité des cavités souterraines d'origine anthropique, surveillance et traitement, et autres rapports : <http://www.ineris.com/rapports-d%C3%A9tude/risques-sols-et-sous-sols/gestion-des-risques-li%C3%A9s-aux-cavits%C3%A9s-souterraines-risque-n#stheme-1921>